

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## ERES JPM & MULTIACTIFS - Part P CODE AMF : 990000126049

**Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Fonds d'épargne salariale soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion Eres gestion.**

### OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

**Objectif de gestion :** L'objectif du FCPE ERES JPM & MULTIACTIFS est de réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais, supérieure à l'indice composite suivant 40% Bloomberg Barclays US High Yield 2% Isuer Cap TR hdg Euro + 35% MSCI World hdg Euro + 25% Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index Hedged to EUR TR.

Pour atteindre son objectif de gestion, la société de gestion du FCPE sélectionne des OPC gérés de manière active. Un OPC géré activement est un OPC dont les expositions aux marchés actions, obligataires, devises, ... est laissée à la discrétion du gestionnaire financier. Par conséquent, les expositions des fonds sous-jacents peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Cependant il constitue un indicateur auquel l'investisseur pourra comparer la performance et le profil de risque du fonds, sur son horizon de placement recommandé.

**Stratégie d'investissement :** Les investissements sont réalisés dans des OPCVM (de 90% à 100%) et /ou FIVG (jusqu'à 10% maximum) dont 70% minimum d'OPCVM ou FIVG gérés par la société de gestion JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

A ce titre, le fonds sera investi entre 70% et 80% de son actif net dans le compartiment JPM Global Income de la SICAV JPMorgan Investment Funds – classe C (acc) de droit luxembourgeois dont la stratégie d'investissement est une approche multi-actifs basée sur l'expertise des spécialistes de la plateforme d'investissement mondiale de JPMorgan Asset Management et visant à générer des revenus ajustés du risque. Ce Compartiment est essentiellement investi dans des titres de créance (y compris MBS/ABS), des actions et des fonds d'investissements immobiliers (REIT) d'émetteurs du monde entier, y compris des pays émergents. Le Compartiment peut investir dans des titres non notés et de catégorie inférieure à « investment grade ». Le Compartiment peut investir dans les Actions A chinoises par le biais des Programmes Stock Connect entre la Chine et Hong Kong, dans des titres convertibles et dans des devises. Le Compartiment peut par ailleurs s'exposer jusqu'à 3% en obligations convertibles contingentes.

La sélection du solde des OPC (30% maximum) repose sur une analyse quantitative et qualitative des OPC par rapport à leur indicateur de référence.

Les investissements du FCPE sont ainsi réalisés uniquement via des OPC de toutes classes d'actifs. La société de gestion du FCPE a mis en place un processus de gestion et un comité de gestion tout deux détaillés dans le règlement du FCPE.

**Exposition du FCPE (en % de son actif net) :** Actions de zone Euro et hors zone Euro et de toutes capitalisations de 0% à 150% - Obligations de toutes zones géographiques (libellées en euros) de 0% à 150% dont obligations spéculatives 50% maximum; produits monétaires 60% maximum et obligations convertibles contingentes (CoCos) 15% maximum - Fourchette de sensibilité de la poche obligataire comprise entre -5 et +10 - Change 100% maximum (hors pays de l'union européenne) - Marchés émergents 100% maximum.

L'exposition maximale aux marchés obligataires et actions en cumulé sera plafonnée à 200% de l'actif net du FCPE.

**Indicateur de référence I** 40% Bloomberg Barclays US High Yield 2% Isuer Cap TR hdg Euro + 35% MSCI World hdg Euro + 25% Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index Hedged to EUR TR

**Affectation des revenus I** Capitalisation pure

**Heure limite de centralisation des ordres de souscription / rachat I** Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

**Fréquence de valorisation I** La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

**Durée de placement minimum recommandée I** Supérieure à 5 ans. Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 5 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propre au PEE et/ou au PERCO.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du FCPE sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque du FCPE reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement.

Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit I** Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent détenir des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Les obligations spéculatives à haut rendement sont des titres à caractère spéculatifs et s'adressent plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investisseurs dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite.

**Risque de liquidité I** Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent investir sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entraîner des écarts de valorisations importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

**Impact des techniques telles que des produits dérivés I** Les OPC sélectionnés peuvent utiliser les produits dérivés et peuvent amplifier leur perte du fait du recours à des instruments financiers à terme ferme et/ou conditionnels et/ou contrats financiers de gré à gré.

**Garantie I** Le Fonds n'est pas garanti en capital.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	0.60%
Frais de conversion	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	2.20%*
----------------	--------

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant**
---------------------------	---------

**Les frais d'entrée et de sortie affichés** communiqués sont des maxima ; dans certains cas l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son teneur de compte et/ou de son entreprise, les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

\***Les frais courants** sont fondés sur une estimation des frais qui seront prélevés sur le prochain exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.
- les frais de gestion pris en charge par l'entreprise.

\*\*Exercice clos au 31/12/2020.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais de fonctionnement et commissions" du règlement du fonds, disponible sur le site internet : [www.eres-gestion.com](http://www.eres-gestion.com) ou par courrier sur simple demande.

## PERFORMANCES PASSES

Le Fonds ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

**Date de création du fonds** | 2020

**Date de lancement de la part** | 24/11/2020

**Devise de référence** | EUR

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** | CACEIS Bank.

**Teneur de compte** | Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.

Ce Fonds d'épargne salariale multi-entreprises est réservé aux bénéficiaires des mécanismes d'épargne salariale des entreprises adhérentes.

Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le règlement du FCPE ou sur le site internet : [www.eres-gestion.com](http://www.eres-gestion.com)

Eres gestion met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCPE sur le site du teneur de compte et/ou sur son site [www.eres-gestion.com](http://www.eres-gestion.com) et par courrier sur simple demande au 4 avenue Hoche - 75008 Paris. Ces documents sont disponibles uniquement en français.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet d'Eres gestion ou du teneur de compte de vos avoirs.

**Conseil de Surveillance** | Le Conseil de Surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de part et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son rôle principal consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.

**Fiscalité** | La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique / "U.S. Person" (définition disponible dans le règlement du fonds).

La responsabilité de Eres gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Cet OPC est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Eres gestion est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/02/2021.